



Procès-verbal d'une Assemblée Générale 10 octobre 2020

Association : BEACH PADDLE 04
Maison des Associations – BP 18 – Parc de la Rochette – 337 avenue de l'Argile
04100 MANOSQUE
Tél. 0684548860

Le 10 octobre 2020, à MANOSQUE, les membres de l'association BEACH PADDLE 04 se sont réunis à la salle de réunion du siège social en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du président.

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

L'Assemblée était présidée par M. CAMELIN Frédéric, président de l'association.
Il était assisté d'un secrétaire de séance, Mme HOSTYN Nathalie, trésorière de l'association.

Plus de la moitié des membres étaient présents ou représentés. L'Assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 11 des statuts.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président :

- Bilan en cours de l'exercice
- Convention Lac des Vannades avec mairie de MANOSQUE
- Modification des statuts en vue de l'adhésion à la fédération française de Surf et convention avec la base de DURANCE Nautique
- Compte rendu de l'assemblée générale du CSM
- téléthon 2020
- questions diverses

BILAN FINANCIER :

Malgré la crise sanitaire liée au COVID 19, le club se trouve à fait un exercice meilleur que les autres années

Recettes : 5728,67 euros dont 740 euros d'adhésions

250 euros du sponsor MECA MOTORS à Ste Tulle

le reste provenant de la vente et location de matériel

rappelons que le club a fait le choix en début d'année de ne pas solliciter de subvention de la mairie

Dépenses : 5724,71 euros dont 155,49 euros de prime d'assurance

111,50 euros de cotisation au CNEV ESPARRON DE

VERDON

47,50 euros pour le tampon du club

165 euros en frais déplacement et inscription DORDOGNE
INTEGRALE

5330,14 euros d'achat de matériel
le club dispose aujourd'hui de 8 SUP complets neufs se qui permettra d'injecter l'argent en 2021 dans d'autres postes de dépenses.

Solde actuel du compte : 274,38 euros

Les comptes clôturés seront approuvés lors de la prochaine assemblée générale.

BILAN DES ACTIVITES :

Du fait de la crise sanitaire aucune activité entre février et mai 2020.
Chute des renouvellements d'adhésions également liée au fait que les personnes aient acheté du matériel et pratiquent de façon autonome.
Gain d'adhésions, notamment dans la section sportive
Bonne activité estivale sur les Vannades avec peu de fréquentation de personnes extérieures malgré l'initiation gratuite pour tous.
Moins de sorties club cette année où l'on espère se rattraper au dernier trimestre.
Report de beaucoup de compétitions
une belle prestation à la LEO PADDLE RACE d'AGAY avec une 4ème place féminine pour Karine.

Un grand merci à toutes celles et ceux qui s'investissent pour le club.

A venir : - compétition ALPINE LAKE TOUR au lac d'AIGUEBELETTE le 1er novembre 2020

- GLAGLA RACE du 22 au 24 janvier 2021
- DORDOGNE INTEGRALE en mai 2021 (en relais)

CONVENTION VANNADES :

pour faire suite au rendez vous avec Mr Alain DEMOULIN 1er adjoint, la convention sur le lac des vannades a été modifiée comme suit :

- des vacances de la Toussaint aux vacances de printemps, du lundi au samedi de 15h00 à 17h00
- le restant de l'année les samedi et jeudi soir de 18h00 à 20h00

Nous allons mettre en place des entraînements dans les nouveaux créneaux, notamment samedi AM en commun avec l'école de Paddle de DURANCE NAUTIQUE.

AFFILIATION A LA FEDERATION FRANCAISE DE SURF :

Nous souhaitons faire évoluer notre association en nous affiliant à la fédération française de surf

- délivrer des licences fédérales
- avoir l'agrément jeunesse et sports
- pouvoir bénéficier des subventions
- travailler avec les scolaires

- travailler avec les jeunes des quartiers à MANOSQUE
- passeport vacances
- pouvoir organiser des courses régionales

Ceci entraîne une modification des statuts et l'obligation pour les membres d'être licenciés à la fédération

licence sportive : 30 euros

licence compétition : 40 euros

licence dirigeant : 50 euros

Dans le même temps s'est créée à VOLONNE une école de SUP avec DURANCE NAUTIQUE.

Nous voudrions un partenariat entre les deux clubs : échange de moyens, bénéficiaire de plusieurs plan d'eau de la région (MANOSQUE-VOLONNE-ORAISON-ESPARRON), pouvoir bénéficier de moniteurs diplômés ,,,,,,

Nous demandons au membres de se prononcer sur cette affiliation à la fédération et le regroupement avec DURANCE NAUTIQUE.

A l'unanimité les membres approuvent l'adhésion à la fédération française de Surf et la convention de partenariat avec DURANCE NAUTIQUE.

Le bureau est en charge de la modification des statuts, du règlement intérieur, de l'adhésion au comité PACA de surf ainsi qu'à la fédération française de SURF pour la saison 2021

COMPTE RENDU AG DU CSM :

En présence maire de MANOSQUE et 1er adjoint

- subventions, maison des associations, activités,,,,,,

TELETHON 2020 au mois de décembre :

MANOSQUE organisera cette année le téléthon . Nous souhaitons nous associer à cette manifestation . Ce qui demande évidemment des idées et surtout de l'encadrement et votre présence.

Les membres sont favorables pour se joindre à la manifestation qui se tiendra au centre ville.

Non favorable à une manifestation sur le lac des vannades au mois de décembre.

QUESTIONS DIVERSES : NEANT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 17h00.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

A MANOSQUE, le 17/10/2020

Le Président de séance

Le Secrétaire de séance

Frédéric CAMELIN

Nathalie HOSTYN


